

relations entre les diverses classes du personnel du navire.

Nous nous proposons d'ajouter six autres jeunes gens sur chaque navire, dans le service de pont, soit vingt-quatre en tout; ils seront classés comme matelots de troisième classe aussitôt qu'ils auront la préparation voulue, et ils recevront l'instruction régulière en matelotage pour se qualifier comme gabiers brevetés dès qu'ils auront passé en mer le temps prescrit par la loi.

Aussitôt que six de ces jeunes gens se seront qualifiés comme gabiers brevetés, nous remplacerons les quartier-maitres chinois par ces six jeunes blancs qui devraient plus tard être capables d'obtenir des certificats comme deuxième lieutenants et, en temps et lieu, comme seconds et comme capitaines.

Ces garçons seraient choisis par l'entremise de la Ligne maritime où ils auraient reçu une formation préliminaire utile, et ils seraient d'excellents sujets pour la Réserve volontaire de la marine royale du Canada.

Notre projet a l'approbation absolue du service naval du ministère de la Défense nationale, lequel s'est plus d'une fois déclaré disposé à aider à la formation de ces jeunes gens, s'il a les fonds nécessaires.

L'exécution de ce projet ne devrait pas tarder. La chose se fera dès qu'on aura pourvu à la subsistance et au logement de ces jeunes gens. Cela pourra se faire bientôt.

Votre tout dévoué,

E. W. Beatty,  
Président.

M. NEILL: Quelle est la date de cette lettre?

L'hon. M. EULER: Le 6 mai 1938.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de New-Westminster n'a oublié qu'une difficulté quand il a dit que ceci est un défi au Parlement. Une subvention est un acte du Parlement. Les deux Chambres sont d'accord et la couronne approuve. Une résolution d'un comité de la Chambre des communes ne serait pas suffisante pour suspendre une subvention; et jusqu'à ce que la subvention ait été approuvée et soit devenue loi du Parlement après avoir été acceptée par le Sénat et sanctionnée par la couronne, elle ne fait pas partie du bill des subsides, ce qui seul nous permettrait de lui donner effet. L'honorable député a sûrement oublié ce fait. J'ai eu l'occasion d'étudier cette question.

M. REID: J'apprécie les remarques du très honorable chef de l'opposition et je reconnais qu'il a peut-être raison. Mais, un comité de la Chambre a enquêté sur toute cette affaire en 1936; il a entendu les représentants du Pacifique-Canadien, d'un côté, et les marins, de l'autre; puis, il a présenté un rapport recommandant que le Pacifique-Canadien prit des mesures pour employer, du moins pour son personnel travaillant sur les ponts, des marins blancs et Canadiens. Or, il ne le fait pas. En 1937, on forme un autre comité

qui constate que 380 hommes, marins expérimentés, sont disponibles; et cependant, le Pacifique-Canadien prétend qu'il n'y a pas assez d'hommes pour les équipages de ses navires. Je prétends que si sir Edward Beatty considère un tant soit peu notre pays, il devrait au moins nous donner l'exemple, surtout à cette époque de crise, quand des milliers de nos concitoyens chôment. Des centaines d'hommes, à Vancouver, seraient disposés à s'embarquer sur ces navires si on leur en procurait l'occasion.

M. SPENCE: Travailleraient-ils, s'ils en avaient l'occasion?

M. REID: Certainement. 380 matelots expérimentés et immatriculés, qui ont passé trois ou quatre ans à la mer, ont exprimé le désir de reprendre le travail. Il y a aussi 200 jeunes aspirants de deuxième classe sans emploi qui consentiraient volontiers à s'embarquer. On n'a pas songé à eux. Le Pacifique-Canadien se borne à affirmer qu'il n'y a pas assez d'hommes disponibles. Je réponds que ce n'est pas exact, et qu'on ne devrait pas tolérer l'état de choses existant. Si la session n'était pas si avancée, j'exigerais certainement un scrutin. Je préviens la compagnie que, si je suis ici à la prochaine session, comme je l'espère, elle entendra encore parler de l'affaire. Il est honteux qu'une entreprise de navigation aime mieux embaucher des Chinois que des blancs à bord de ses navires. C'est une honte pour notre pays, qui ne devrait pas tolérer cet état de choses. Je ne voudrais pas laisser passer l'affaire sans protester aussi vigoureusement qu'il m'est possible.

M. MacNEIL: Quelle compagnie reçoit la subvention accordée au service de Vancouver aux ports septentrionaux de la province? Pourquoi cette subvention a-t-elle baissé? S'ensuit-il que le service subira un amoindrissement?

Le très hon. M. BENNETT: Le budget supplémentaire doit rétablir cette subvention, comme la plupart des autres.

L'hon. M. EULER: Toutes ne le sont pas.

Le très hon. M. BENNETT: Presque toutes le sont.

L'hon. M. EULER: L'honorable député parle du service entre Vancouver et les ports du Nord.

M. MacNEIL: Oui.

L'hon. M. EULER: Il y a diminution de \$3,000, simplement parce que nous pensions que la compagnie pouvait se tirer d'affaires malgré l'abaissement, et qu'elle a consenti.